

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Brilliant III Ultra-Fast SYBR Green QPCR Master Mix, Part Number 600882

Section 1. Identification

Identificateur de produit	: Brilliant III Ultra-Fast SYBR Green QPCR Master Mix, Part Number 600882	
Réf. (kit chimique)	: 600882	
Référence	: Reference Dye	600530-53
	: 2X Brilliant III SYBR® Green QPCR Master Mix	600882-51
Utilisations	: Réactif analytique.	
	: Reference Dye	0.1 mL (100 µL 1 mM)
	: 2X Brilliant III SYBR® Green QPCR Master Mix	2 x 2 mL
Fournisseur/Fabriquant	: Agilent Technologies, Inc. 5301 Stevens Creek Blvd Santa Clara, CA 95051, USA 800-227-9770	
Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence (indiquer les heures de service)	: CHEMTREC®: 1-800-424-9300	

Section 2. Identification des dangers

Classement de la substance ou du mélange

**2X Brilliant III SYBR® Green
QPCR Master Mix
H320**

IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2B

Éléments d'étiquetage SGH

Mention d'avertissement	: Reference Dye 2X Brilliant III SYBR® Green QPCR Master Mix	Pas de mention de danger. Attention
Mentions de danger	: Reference Dye 2X Brilliant III SYBR® Green QPCR Master Mix	Aucun effet important ou danger critique connu. H320 - Provoque une irritation des yeux.
Conseils de prudence		
Prévention	: Reference Dye 2X Brilliant III SYBR® Green QPCR Master Mix	Non applicable. P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation.
Intervention	: Reference Dye 2X Brilliant III SYBR® Green QPCR Master Mix	Non applicable. P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P337 + P313 - Si l'irritation des yeux persiste: Obtenir des soins médicaux.
Stockage	: Reference Dye 2X Brilliant III SYBR® Green QPCR Master Mix	Non applicable. Non applicable.

Section 2. Identification des dangers

Élimination	: Reference Dye 2X Brilliant III SYBR® Green QPCR Master Mix	Non applicable. Non applicable.
Éléments d'une étiquette complémentaire	: Reference Dye 2X Brilliant III SYBR® Green QPCR Master Mix Reference Dye 2X Brilliant III SYBR® Green QPCR Master Mix Reference Dye	Aucun connu. Aucun connu. Pourcentage du mélange consistant en des ingrédients de toxicité cutanée inconnue : 1 - 10% Pourcentage du mélange consistant en des ingrédients de toxicité inhalable inconnue : 1 - 10% Pourcentage du mélange consistant en des ingrédients de toxicité orale inconnue : 1 - 10% Pourcentage du mélange consistant en des ingrédients de toxicité cutanée inconnue : 1 - 10% Pourcentage du mélange consistant en des ingrédients de toxicité inhalable inconnue : 10 - 30% Pourcentage du mélange constitué de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue: 2.4%
Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification	: Reference Dye 2X Brilliant III SYBR® Green QPCR Master Mix	Aucun connu. Aucun connu.

Section 3. Composition/information sur les ingrédients

Substance/préparation	: Reference Dye 2X Brilliant III SYBR® Green QPCR Master Mix	Mélange Mélange
------------------------------	--	--------------------

Nom des ingrédients	% (p/p)	Numéro CAS
Reference Dye Clorure de potassium 2-Amino-2-(hydroxyméthyl)propane-1,3-diol, chlorhydrate	≤5 ≤3	7447-40-7 1185-53-1
2X Brilliant III SYBR® Green QPCR Master Mix Glycérol Diméthylsulfoxyde Clorure de potassium	≥10 - ≤25 ≤10 ≤3	56-81-5 67-68-5 7447-40-7

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

Section 4. Premiers soins

Description des premiers soins nécessaires

Contact avec les yeux	: Reference Dye 2X Brilliant III SYBR® Green QPCR Master Mix	Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. En cas d'irritation, consulter un médecin. Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuer à rincer pendant au moins 10 minutes. Si
------------------------------	--	--

Section 4. Premiers soins

Inhalation

: Reference Dye

l'irritation persiste, consulter un médecin.

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter un médecin si des symptômes se développent. En cas d'inhalation de produits de décomposition dans un feu, des symptômes peuvent se manifester à retardement. La personne exposée peut nécessiter une surveillance médicale pendant 48 heures.

2X Brilliant III SYBR® Green
QPCR Master Mix

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En l'absence de respiration, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, il faut que du personnel qualifié administre la respiration artificielle ou de l'oxygène. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Consulter un médecin si les effets nocifs persistent ou sont graves. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

Contact avec la peau

: Reference Dye

Rincer la peau contaminée avec beaucoup d'eau. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Consulter un médecin si des symptômes se développent.

2X Brilliant III SYBR® Green
QPCR Master Mix

Rincer la peau contaminée avec beaucoup d'eau. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Consulter un médecin si des symptômes se développent. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver soigneusement les chaussures avant de les remettre.

Ingestion

: Reference Dye

Laver la bouche avec de l'eau. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas d'ingestion de la matière et si la personne exposée est consciente, lui donner de petites quantités d'eau à boire. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. Consulter un médecin si des symptômes se développent.

2X Brilliant III SYBR® Green
QPCR Master Mix

Laver la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas d'ingestion de la matière et si la personne exposée est consciente, lui donner de petites quantités d'eau à boire. Arrêter si la personne se sent malade car des vomissements peuvent être dangereux. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas de vomissements, garder la tête basse afin d'éviter la pénétration du vomi dans les poumons. Consulter un médecin si les effets nocifs persistent ou sont graves. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin

Section 4. Premiers soins

immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux	: Reference Dye 2X Brilliant III SYBR® Green QPCR Master Mix	Aucun effet important ou danger critique connu. Provoque une irritation des yeux.
Inhalation	: Reference Dye 2X Brilliant III SYBR® Green QPCR Master Mix	Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu.
Contact avec la peau	: Reference Dye 2X Brilliant III SYBR® Green QPCR Master Mix	Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu.
Ingestion	: Reference Dye 2X Brilliant III SYBR® Green QPCR Master Mix	Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu.

Signes/symptômes de surexposition

Contact avec les yeux	: Reference Dye 2X Brilliant III SYBR® Green QPCR Master Mix	Aucune donnée spécifique. Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: irritation larmolement rougeur
Inhalation	: Reference Dye 2X Brilliant III SYBR® Green QPCR Master Mix	Aucune donnée spécifique. Aucune donnée spécifique.
Contact avec la peau	: Reference Dye 2X Brilliant III SYBR® Green QPCR Master Mix	Aucune donnée spécifique. Aucune donnée spécifique.
Ingestion	: Reference Dye 2X Brilliant III SYBR® Green QPCR Master Mix	Aucune donnée spécifique. Aucune donnée spécifique.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Note au médecin traitant	: Reference Dye 2X Brilliant III SYBR® Green QPCR Master Mix	En cas d'inhalation de produits de décomposition dans un feu, des symptômes peuvent se manifester à retardement. La personne exposée peut nécessiter une surveillance médicale pendant 48 heures. Traitement symptomatique requis. Contactez le spécialiste en traitement de poison immédiatement si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.
Traitements particuliers	: Reference Dye 2X Brilliant III SYBR® Green QPCR Master Mix	Pas de traitement particulier. Pas de traitement particulier.
Protection des sauveteurs	: Reference Dye 2X Brilliant III SYBR® Green QPCR Master Mix	Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours.

Section 4. Premiers soins

Voir Information toxicologique (section 11)

Section 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Moyens d'extinction

Agents extincteurs appropriés	: Reference Dye	Employer un agent extincteur qui convient aux feux environnants.
	2X Brilliant III SYBR® Green QPCR Master Mix	Employer un agent extincteur qui convient aux feux environnants.
Agents extincteurs inappropriés	: Reference Dye	Aucun connu.
	2X Brilliant III SYBR® Green QPCR Master Mix	Aucun connu.
Dangers spécifiques du produit	: Reference Dye	Si ce produit est chauffé ou se trouve au contact du feu, une augmentation de pression se produit et le conteneur peut éclater.
	2X Brilliant III SYBR® Green QPCR Master Mix	Si ce produit est chauffé ou se trouve au contact du feu, une augmentation de pression se produit et le conteneur peut éclater.
Produit de décomposition thermique dangereux	: Reference Dye	Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes: dioxyde de carbone monoxyde de carbone oxydes d'azote composés halogénés oxyde/oxydes de métal
	2X Brilliant III SYBR® Green QPCR Master Mix	Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes: dioxyde de carbone monoxyde de carbone oxydes de soufre composés halogénés oxyde/oxydes de métal
Mesures spéciales de protection pour les pompiers	: Reference Dye	En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate.
	2X Brilliant III SYBR® Green QPCR Master Mix	En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate.
Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu	: Reference Dye	Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.
	2X Brilliant III SYBR® Green QPCR Master Mix	Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.

Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Pour le personnel non affecté aux urgences	: Reference Dye 2X Brilliant III SYBR® Green QPCR Master Mix	Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle approprié.
Intervenants en cas d'urgence	: Reference Dye 2X Brilliant III SYBR® Green QPCR Master Mix	Si des vêtements spécialisés sont requis pour traiter un déversement, prendre note de tout renseignement donné à la Section 8 sur les matériaux appropriés ou non. Consultez également les renseignements sous « Pour le personnel non affecté aux urgences ». Si des vêtements spécialisés sont requis pour traiter un déversement, prendre note de tout renseignement donné à la Section 8 sur les matériaux appropriés ou non. Consultez également les renseignements sous « Pour le personnel non affecté aux urgences ».
Précautions environnementales	: Reference Dye 2X Brilliant III SYBR® Green QPCR Master Mix	Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air). Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air).

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage


Méthodes de nettoyage	: Reference Dye 2X Brilliant III SYBR® Green QPCR Master Mix	Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets
------------------------------	---	--

Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

approprié. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.

Section 7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Mesures de protection	: Reference Dye 2X Brilliant III SYBR® Green QPCR Master Mix	Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Ne pas ingérer. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.
Conseils sur l'hygiène générale au travail	: Reference Dye 2X Brilliant III SYBR® Green QPCR Master Mix	Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant de pénétrer dans des aires de repas. Consulter également la Section 8 pour d'autres renseignements sur les mesures d'hygiène. Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant de pénétrer dans des aires de repas. Consulter également la Section 8 pour d'autres renseignements sur les mesures d'hygiène.
Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités	:  Reference Dye 2X Brilliant III SYBR® Green QPCR Master Mix	Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la Section 10), de la nourriture et de la boisson. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Voir la section 10 relative aux matières incompatibles avant la manutention ou l'utilisation. Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la Section 10), de la nourriture et de la boisson. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts

Section 7. Manutention et stockage

doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Voir la section 10 relative aux matières incompatibles avant la manutention ou l'utilisation.

Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Nom des ingrédients	Limites d'exposition
2X Brilliant III SYBR® Green QPCR Master Mix Glycérol	CA Alberta Provincial (Canada, 4/2009). 8 hrs OEL: 10 mg/m ³ 8 heures. Forme: Brouillard CA British Columbia Provincial (Canada, 6/2017). TWA: 10 mg/m ³ 8 heures. Forme: Brouillard TWA: 3 mg/m ³ 8 heures. Forme: respirable mist CA Québec Provincial (Canada, 1/2014). VEMP: 10 mg/m ³ 8 heures. Forme: brouillards CA Saskatchewan Provincial (Canada, 7/2013). STEL: 20 mg/m ³ 15 minutes. Forme: Brouillard TWA: 10 mg/m ³ 8 heures. Forme: Brouillard CA Ontario Provincial (Canada, 7/2015). TWA: 10 mg/m ³ 8 heures. Forme: Brouillard AIHA WEEL (États-Unis, 10/2011). TWA: 250 ppm 8 heures.
Diméthylsulfoxyde	

Contrôles d'ingénierie appropriés

: Une bonne ventilation générale devrait être suffisante pour contrôler l'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air.

Contrôle de l'action des agents d'environnement

: Il importe de tester les émissions provenant des systèmes d'aération et du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

Mesures de protection individuelle

Mesures d'hygiène

: Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.

Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

- Protection oculaire/ faciale** : Le port de lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée est obligatoire quand une évaluation des risques le préconise pour éviter toute exposition aux éclaboussures de liquides, à la buée, aux gaz ou aux poussières. Si un contact est possible, les protections suivantes doivent être portées, à moins qu'une évaluation indique un besoin pour une protection supérieure : lunettes de protection étanches contre les éclaboussures de produits chimiques.
- Protection de la peau**
- Protection des mains** : Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des gants étanches et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. En tenant compte des paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier que les gants gardent toujours leurs propriétés de protection pendant leur utilisation. Il faut noter que le temps de percement pour tout matériau utilisé dans des gants peut varier pour différents fabricants de gants. Dans le cas de mélanges, constitués de plusieurs substances, la durée de protection des gants ne peut pas être évaluée avec précision.
- Protection du corps** : L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus, et approuvé par un expert avant toute manipulation de ce produit.
- Autre protection pour la peau** : Il faut sélectionner des chaussures appropriées et toute autre mesure appropriée de protection de la peau en fonction de la tâche en cours et des risques en cause et cette sélection doit être approuvée par un spécialiste avant de manipuler ce produit.
- Protection respiratoire** : En fonction du risque et de la possibilité d'une exposition, choisir un respirateur qui est conforme à la norme ou certification appropriée. Les respirateurs doivent être utilisés suivant un programme de protection pour assurer un ajustement, une formation appropriée et d'aspects d'utilisation importants.

Section 9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence

État physique	: Reference Dye 2X Brilliant III SYBR® Green QPCR Master Mix	Liquide. Liquide.
Couleur	: Reference Dye 2X Brilliant III SYBR® Green QPCR Master Mix	Non disponible. Non disponible.
Odeur	: Reference Dye 2X Brilliant III SYBR® Green QPCR Master Mix	Non disponible. Non disponible.
Seuil olfactif	: Reference Dye 2X Brilliant III SYBR® Green QPCR Master Mix	Non disponible. Non disponible.
pH	: Reference Dye 2X Brilliant III SYBR® Green QPCR Master Mix	8 7.8
Point de fusion	: Reference Dye 2X Brilliant III SYBR® Green QPCR Master Mix	Non disponible. Non disponible.
Point d'ébullition	: Reference Dye 2X Brilliant III SYBR® Green QPCR Master Mix	Non disponible. Non disponible.
Point d'éclair	: Reference Dye 2X Brilliant III SYBR® Green QPCR Master Mix	Non disponible. Non disponible.

Section 9. Propriétés physiques et chimiques

Taux d'évaporation	: Reference Dye 2X Brilliant III SYBR® Green QPCR Master Mix	Non disponible. Non disponible.
Inflammabilité (solides et gaz)	: Reference Dye 2X Brilliant III SYBR® Green QPCR Master Mix	Non applicable. Non applicable.
Limites inférieure et supérieure d'explosion (d'inflammation)	: Reference Dye 2X Brilliant III SYBR® Green QPCR Master Mix	Non disponible. Non disponible.
Tension de vapeur	: Reference Dye 2X Brilliant III SYBR® Green QPCR Master Mix	Non disponible. Non disponible.
Densité de vapeur	: Reference Dye 2X Brilliant III SYBR® Green QPCR Master Mix	Non disponible. Non disponible.
Densité relative	: Reference Dye 2X Brilliant III SYBR® Green QPCR Master Mix	Non disponible. Non disponible.
Solubilité	: Reference Dye 2X Brilliant III SYBR® Green QPCR Master Mix	Facilement soluble dans les substances suivantes: l'eau froide et l'eau chaude. Soluble dans les substances suivantes: l'eau froide et l'eau chaude.
Coefficient de partage n-octanol/eau	: Reference Dye 2X Brilliant III SYBR® Green QPCR Master Mix	Non disponible. Non disponible.
Température d'auto-inflammation	: Reference Dye 2X Brilliant III SYBR® Green QPCR Master Mix	Non disponible. Non disponible.
Température de décomposition	: Reference Dye 2X Brilliant III SYBR® Green QPCR Master Mix	Non disponible. Non disponible.
Viscosité	: Reference Dye 2X Brilliant III SYBR® Green QPCR Master Mix	Non disponible. Non disponible.
Temps d'écoulement (ISO 2431)	: Non disponible.	

Section 10. Stabilité et réactivité

Réactivité	: Reference Dye 2X Brilliant III SYBR® Green QPCR Master Mix	Aucune donnée d'essai spécifique à la réactivité disponible pour ce produit ou ses ingrédients. Aucune donnée d'essai spécifique à la réactivité disponible pour ce produit ou ses ingrédients.
Stabilité chimique	: Reference Dye 2X Brilliant III SYBR® Green QPCR Master Mix	Le produit est stable. Le produit est stable.
Risque de réactions dangereuses	: Reference Dye 2X Brilliant III SYBR® Green QPCR Master Mix	Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit. Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.

Section 10. Stabilité et réactivité

Conditions à éviter	: Reference Dye 2X Brilliant III SYBR® Green QPCR Master Mix	Aucune donnée spécifique. Aucune donnée spécifique.
Matériaux incompatibles	: Reference Dye 2X Brilliant III SYBR® Green QPCR Master Mix	Peut réagir ou être incompatible avec des matières oxydantes. Peut réagir ou être incompatible avec des matières oxydantes.
Produits de décomposition dangereux	: Reference Dye 2X Brilliant III SYBR® Green QPCR Master Mix	Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître. Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

Section 11. Données toxicologiques

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
Reference Dye Clorure de potassium	DL50 Orale	Rat	2600 mg/kg	-
2X Brilliant III SYBR® Green QPCR Master Mix Glycérol	DL50 Orale	Rat	12600 mg/kg	-
Diméthylsulfoxyde	DL50 Cutané	Rat	40000 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	14500 mg/kg	-
Clorure de potassium	DL50 Orale	Rat	2600 mg/kg	-

Irritation/Corrosion

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Potentiel	Exposition	Observation
Reference Dye Clorure de potassium	Yeux - Léger irritant	Lapin	-	24 heures 500 milligrams	-
2X Brilliant III SYBR® Green QPCR Master Mix Glycérol	Yeux - Léger irritant	Lapin	-	24 heures 500 milligrams	-
	Peau - Léger irritant	Lapin	-	24 heures 500 milligrams	-
Diméthylsulfoxyde	Yeux - Léger irritant	Lapin	-	24 heures 500 milligrams	-
	Yeux - Léger irritant	Lapin	-	100 milligrams	-
	Peau - Léger irritant	Lapin	-	24 heures	-

Section 11. Données toxicologiques

Chlorure de potassium	Peau - Léger irritant	Lapin	-	500 milligrams	-
	Yeux - Léger irritant	Lapin	-	100 milligrams 24 heures 500 milligrams	-

Sensibilisation

Non disponible.

Mutagénicité

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Cancérogénicité

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Toxicité pour la reproduction

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Tératogénicité

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Toxicité systémique pour certains organes cibles - exposition unique -

Nom	Catégorie	Voie d'exposition	Organes cibles
Reference Dye 2-Amino-2-(hydroxyméthyl)propane-1,3-diol, chlorhydrate	Catégorie 3	Non applicable.	Irritation des voies respiratoires

Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées -

Non disponible.

Risque d'absorption par aspiration

Non disponible.

Renseignements sur les voies d'exposition probables : Reference Dye
2X Brilliant III SYBR® Green QPCR Master Mix
Voies d'entrée probables : Orale, Cutané, Inhalation.
Voies d'entrée probables : Orale, Cutané, Inhalation.

Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux : Reference Dye
2X Brilliant III SYBR® Green QPCR Master Mix
Aucun effet important ou danger critique connu.
Provoque une irritation des yeux.

Inhalation : Reference Dye
2X Brilliant III SYBR® Green QPCR Master Mix
Aucun effet important ou danger critique connu.
Aucun effet important ou danger critique connu.

Contact avec la peau : Reference Dye
2X Brilliant III SYBR® Green QPCR Master Mix
Aucun effet important ou danger critique connu.
Aucun effet important ou danger critique connu.

Ingestion : Reference Dye
2X Brilliant III SYBR® Green QPCR Master Mix
Aucun effet important ou danger critique connu.
Aucun effet important ou danger critique connu.

Symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Section 11. Données toxicologiques

Contact avec les yeux	: Reference Dye 2X Brilliant III SYBR® Green QPCR Master Mix	Aucune donnée spécifique. Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: irritation larmoiement rougeur
Inhalation	: Reference Dye 2X Brilliant III SYBR® Green QPCR Master Mix	Aucune donnée spécifique. Aucune donnée spécifique.
Contact avec la peau	: Reference Dye 2X Brilliant III SYBR® Green QPCR Master Mix	Aucune donnée spécifique. Aucune donnée spécifique.
Ingestion	: Reference Dye 2X Brilliant III SYBR® Green QPCR Master Mix	Aucune donnée spécifique. Aucune donnée spécifique.

Effets différés et immédiats ainsi que les effets chroniques causés par une exposition à court et à long terme

Exposition de courte durée

Effets immédiats possibles : Non disponible.

Effets différés possibles : Non disponible.

Exposition de longue durée

Effets immédiats possibles : Non disponible.

Effets différés possibles : Non disponible.

Effets chroniques potentiels sur la santé

Généralités : Reference Dye
2X Brilliant III SYBR® Green
QPCR Master Mix
Aucun effet important ou danger critique connu.
Aucun effet important ou danger critique connu.

Cancérogénicité : Reference Dye
2X Brilliant III SYBR® Green
QPCR Master Mix
Aucun effet important ou danger critique connu.
Aucun effet important ou danger critique connu.

Mutagénicité : Reference Dye
2X Brilliant III SYBR® Green
QPCR Master Mix
Aucun effet important ou danger critique connu.
Aucun effet important ou danger critique connu.

Tératogénicité : Reference Dye
2X Brilliant III SYBR® Green
QPCR Master Mix
Aucun effet important ou danger critique connu.
Aucun effet important ou danger critique connu.

Effets sur le développement : Reference Dye
2X Brilliant III SYBR® Green
QPCR Master Mix
Aucun effet important ou danger critique connu.
Aucun effet important ou danger critique connu.

Effets sur la fertilité : Reference Dye
2X Brilliant III SYBR® Green
QPCR Master Mix
Aucun effet important ou danger critique connu.
Aucun effet important ou danger critique connu.

Valeurs numériques de toxicité

Estimations de la toxicité aiguë

Section 11. Données toxicologiques

Voie	Valeur ETA
Reference Dye Orale	70270.3 mg/kg
2X Brilliant III SYBR® Green QPCR Master Mix Orale	183001.9 mg/kg

Section 12. Données écologiques

Toxicité

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Exposition
Reference Dye Clorure de potassium	Aiguë CE50 1337000 µg/l Eau douce	Algues - Navicula seminulum	96 heures
	Aiguë CE50 9.24 g/L Eau douce	Algues - Desmodesmus subspicatus	72 heures
	Aiguë CE50 141460 µg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	48 heures
	Aiguë CL50 12.92 mg/l Eau douce	Crustacés - Pseudosida ramosa - Néonate	48 heures
2X Brilliant III SYBR® Green QPCR Master Mix Glycérol Diméthylsulfoxyde	Aiguë CL50 880 mg/l Eau douce	Poisson - Pimephales promelas	96 heures
	Aiguë CL50 54000 mg/l Eau douce	Poisson - Oncorhynchus mykiss	96 heures
	Aiguë CL50 25000 ppm Eau douce	Daphnie - Daphnia magna - Néonate	48 heures
	Aiguë CL50 34000000 µg/l Eau douce	Poisson - Pimephales promelas	96 heures
Clorure de potassium	Chronique NOEC 100 µl/L Eau de mer	Algues - Ulva lactuca	72 heures
	Aiguë CE50 1337000 µg/l Eau douce	Algues - Navicula seminulum	96 heures
	Aiguë CE50 9.24 g/L Eau douce	Algues - Desmodesmus subspicatus	72 heures
	Aiguë CE50 141460 µg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	48 heures
	Aiguë CL50 12.92 mg/l Eau douce	Crustacés - Pseudosida ramosa - Néonate	48 heures
	Aiguë CL50 880 mg/l Eau douce	Poisson - Pimephales promelas	96 heures

Persistence et dégradation

Nom du produit ou de l'ingrédient	Test	Résultat	Dosage	Inoculum
2X Brilliant III SYBR® Green QPCR Master Mix Glycérol	301D Biodégradabilité facile - Essai en flacon fermé	93 % - 30 jours	-	-

Section 12. Données écologiques

Nom du produit ou de l'ingrédient	Demi-vie aquatique	Photolyse	Biodégradabilité
Reference Dye Clorure de potassium	-	-	Facilement
2X Brilliant III SYBR® Green QPCR Master Mix Clorure de potassium	-	-	Facilement

Potentiel de bioaccumulation

Nom du produit ou de l'ingrédient	LogP _{ow}	BCF	Potentiel
Reference Dye Clorure de potassium	-0.46	-	faible
2X Brilliant III SYBR® Green QPCR Master Mix Glycérol	-1.76	-	faible
Diméthylsulfoxyde	-1.35	3.16	faible
Clorure de potassium	-0.46	-	faible

Mobilité dans le sol

Coefficient de répartition sol/eau (K_{oc}) : Non disponible.

Autres effets nocifs : Aucun effet important ou danger critique connu.

Section 13. Données sur l'élimination

Méthodes d'élimination : Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que possible. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les co-produits doit obéir en permanence aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes. L'emballage des déchets doit être recyclé. L'incinération ou l'enfouissement sanitaire ne doivent être considérés que lorsque le recyclage n'est pas possible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Il faut prendre des précautions lors de la manipulation de contenants vides qui n'ont pas été nettoyés ou rincés. Les conteneurs vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

Section 14. Informations relatives au transport

TDG / IMDG / IATA : Non réglementé.

Protections spéciales pour l'utilisateur : **Transport avec les utilisateurs locaux** : toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

Section 14. Informations relatives au transport

Transport en vrac aux termes de l'annexe II de la Convention MARPOL et du Recueil IBC : Non disponible.

Section 15. Informations sur la réglementation

Listes canadiennes

INRP canadien : Aucun des composants n'est répertorié.

Substances toxiques au sens de la LCPE (Loi canadienne sur la protection de l'environnement) : Aucun des composants n'est répertorié.

Réglementations Internationales

Liste des substances chimiques des tableaux I, II et III de la Convention sur les armes chimiques

Non inscrit.

Protocole de Montréal (Annexes A, B, C, E)

Non inscrit.

Convention de Stockholm relative aux polluants organiques persistants

Non inscrit.

Convention de Rotterdam sur le consentement préalable donné en connaissance de cause (PIC)

Non inscrit.

Protocole d'Aarhus de la CEE-ONU relatif aux POP et aux métaux lourds

Non inscrit.

Liste des stocks

Australie : Indéterminé.
Canada : Indéterminé.
Chine : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
Europe : Indéterminé.
Japon : **Inventaire du Japon (ENCS)**: Indéterminé.
Inventaire japonais (ISHL): Indéterminé.
Malaisie : Indéterminé.
Nouvelle-Zélande : Indéterminé.
Philippines : Indéterminé.
République de Corée : Indéterminé.
Taïwan : Indéterminé.
Thaïlande : Indéterminé.
Turquie : Indéterminé.
États-Unis : Indéterminé.
Viêt-Nam : Indéterminé.

Section 16. Autres informations

Historique

Date d'édition/Date de révision : 05/23/2018

Date de publication précédente : 01/29/2016

Version : 5

Légende des abréviations :

- ETA = Estimation de la toxicité aiguë
- FBC = Facteur de bioconcentration
- SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques
- IATA = Association international du transport aérien
- CVI = conteneurs en vrac intermédiaires
- code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses
- LogK_{ow} = coefficient de partage octanol/eau
- MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime)
- NU = Nations Unies
- RPD = Règlement sur les produits dangereux

Procédure utilisée pour préparer la classification

Classification	Justification
2X Brilliant III SYBR® Green QPCR Master Mix IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2B	Méthode de calcul

Références : Non disponible.

✓ Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Avis au lecteur

Déni de responsabilité: Les informations contenues dans le présent document reflètent l'état de connaissances d'Agilent à la date de rédaction du manuel. Par conséquent, Agilent ne peut garantir expressément ou implicitement la validité, l'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence desdites informations.